

La Ville de Colmar et l'Environnement



LA VILLE ET L'ENVIRONNEMENT

La Ville de Colmar est engagée de longue date dans le développement durable avec notamment l'élaboration d'une Charte de l'Ecologie Urbaine dès 1996 et la mise en œuvre de deux Agendas 21 ; l'un en 2009 avec 40 actions donnant des résultats dès le démarrage et un nouveau enrichi de 30 actions couvrant l'ensemble des domaines.

Le projet territorial de la Ville de Colmar a été reconnu « Agenda 21 local France » en décembre 2011, dans le cadre de la sixième session de reconnaissance. Il avait alors été particulièrement souligné la qualité du projet porté et animé par notre territoire.

La Ville a signé la convention des Maires le 17 mai 2010 qui est une initiative lancée par la Commission européenne pour inciter les collectivités locales et les citoyens à dépasser les objectifs climatiques et énergétiques européens d'ici 2020. Une projection a été réalisée et elle montre que plus de la moitié de l'objectif prévu pour 2020 est atteint en 2013 (60%). Par conséquent, Colmar est dans une bonne dynamique de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour atteindre l'objectif de 2020 et elle est en phase avec les exigences de la Convention des Maires.

S'est greffée l'élaboration d'un plan climat territorial élargi au Grand Pays de Colmar, structure qui regroupe 7 intercommunalités et 97 communes, boîte à outils constituée de 40 actions qui peuvent être reprises, pour être étendues à l'ensemble du territoire couvert.

La priorité de la Ville de Colmar est de mener des actions concrètes en faveur des économies d'énergies en prenant en compte à la fois la dimension sociale par l'accompagnement du pouvoir d'achat tout en soutenant un développement économique responsable.

L'intérêt de s'engager dans une démarche Agenda 21 pour notre Ville a été de structurer le projet territorial en s'appuyant sur un mode « projet » avec des comités de pilotage et des comités techniques. Ces modalités ont permis de mobiliser les Elus mais également l'ensemble des services de la Ville et de l'Agglomération ainsi que les partenaires extérieurs. Les actions sont issues des évaluations régulières, du diagnostic et de la concertation.

Il est clair que les actions et les politiques mises en œuvre doivent être suivies ce qui suppose une constante adaptation pour progresser. C'est ainsi que 14 nouvelles actions ont vu le jour cette année pour répondre à l'évolution de notre environnement et aux besoins de nos habitants.

Aujourd'hui, les travaux continuent pour garder cette dynamique afin que Colmar et la Communauté d'Agglomération de Colmar soient constamment en recherche vers le « mieux vivre ensemble ».

Voici réunies, autour de 6 thématiques, quelques actions menées par la Ville et la CAC dans le domaine du développement durable.

1) Economie d'énergie dans les bâtiments municipaux et dans l'habitat privé

1.1) Economie d'énergie dans les bâtiments municipaux

Un programme d'économie d'énergie a été mené sur les bâtiments municipaux avec des diagnostics thermiques accompagnés de travaux de rénovation énergétique des bâtiments dont le retour sur investissement est inférieur à 15 ans. Ces travaux ont représenté un budget global de près de 5 millions d'euros HT, dont 1,2 million en 2014. A ce jour, 93 % du budget prévisionnel a été dépensé.

Quelques exemples de réalisations en 2014:

- Maternelle Pâquerettes - Isolation extérieure, comble, dalle basse ; mise en ventilation double flux ; éclairage basse consommation : 317 600 € TTC
- Maternelle Saint Anne - Isolation toiture : 74 100 € TTC
- Primaire Pfister et Hirn - Isolation toiture : 66 300 € TTC
- Mairie - Calorifugeage tuyauterie de chauffage : 6 500 € TTC
- SRC Tennis - Isolation extérieure, toiture ; remplacement menuiseries : 218 000 € TTC
- Gymnase Molière - Isolation extérieure, toiture ; remplacement menuiseries ; ventilation double flux : 421 200 € TTC
- Isolation toiture Ecole de musique et CCAS : 42 500€ TTC
- Gymnase St Exupéry - remplacement menuiseries : 14 800€ TTC
- Gymnase Ladhof - Mise en place d'une ventilation double flux : 25 200€ TTC
- Salle des Familles - Isolation des combles au-dessus des vestiaires : 7 300€ TTC

1.2) Economie d'énergie dans l'habitat privé

Grâce à une thermographie aérienne menée en 2009 qui a permis d'identifier et de mesurer les déperditions de chauffage en toiture, une cartographie a été mise en ligne sur internet et des actions de communication ont été menées (investissement total : 68 650 €HT). Fortes de cette expérience et du succès de l'opération, 28 communes du Grand Pays de Colmar ont constitué un groupement de commandes dans le cadre du Plan Climat, pour mener cette opération à l'automne 2015.

En parallèle, un Espace Info-Energie (EIE) a été créé. Il fournit des conseils techniques et financiers indépendants et gratuits. Depuis la création de l'EIE il y a eu 3 000 appels ou visites.

Un dispositif d'aides à la rénovation énergétique (fenêtre, mur, toit) et aux systèmes de production d'énergie efficace (chaudière à condensation, pompe à chaleur eau-eau) a été mis en place dès 2009 pour inciter les particuliers à réaliser les travaux d'isolation.

Le plafond d'aides a été relevé en 2011 pour porter la subvention jusqu'à 6 000 € par logement.

Depuis le début de l'opération, 1 084 logements colmariens ont été aidés (par la Ville et par Vialis), correspondant à un montant global d'aide de la Ville de 774 644 € (aides complémentaires de VIALIS de 526 861 €). Le nombre de chaudières à condensation subventionnées s'élèvent à 332 unités.

Le CO2 évité depuis le début de l'opération a été estimé à 5 665 tonnes équivalent.

Depuis le 1er janvier 2015 ce dispositif a été étendu à l'ensemble des communes de la CAC. De plus le dispositif a évolué pour prendre en compte 100 % des coûts de la main d'œuvre (au lieu de 50 % précédemment) et pour intégrer également les travaux d'isolation des planchers. Des plafonds unitaires ont été fixés, par type de travaux, et les aides incitent fortement les particuliers à réaliser un bouquet de travaux.

2) Economie sur l'éclairage public

En 2008, un Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL) a été lancé à l'échelle de la Ville. Le SDAL est un document technique qui encadre les différents projets d'éclairage public à venir. Partant d'un diagnostic du réseau, il impose le respect des normes et recommandations, la sécurité, et le confort visuel des usagers, le juste niveau d'éclairement, le type de mobilier et les règles d'implantation tout en garantissant un éclairage de qualité qui respecte l'environnement et permet d'effectuer des économies de fonctionnement. Ce programme sur 5 ans présente un investissement de 1 Million €.

Une 2^{ème} opération est en cours de finalisation, elle doit permettre la suppression des lampes à ballon fluorescent, pour un montant de 1 435 000€ TTC étalée sur 3 ans (2012 à 2014). Les objectifs sont de réduire la consommation de l'éclairage public, de la pollution émise, des émissions de gaz à effet de serre et le coût de la maintenance.

Par ailleurs, la Ville a lancé une réflexion sur l'extinction de certains secteurs pendant une plage horaire peu fréquentée par la population. Ainsi, en 2014, l'éclairage public de la fin de rue d'Herrlisheim et de la rue des Gravières est programmé, pour une coupure à partir d'une certaine heure de la nuit.

L'ensemble des actions a permis de réduire de 20 % les consommations électriques et de 9 % (soit 95 000 €) les coûts d'exploitation, malgré une augmentation de 12 % des points lumineux.

3) Le déploiement des véhicules électriques

3.1) les véhicules municipaux

En 2011, 10 véhicules électriques ont été acquis par un achat groupé : Ville, CAC, VIALIS, Colmarienne des Eaux, Colmarienne du Logement, SCCU.

Depuis, le parc automobile municipal ne cesse d'évoluer. Sur 108 véhicules légers, 70 véhicules fonctionnent à énergie propre (57 GNV, 13 électriques).

3.2) les actions auprès des habitants

Des présentations régulières de véhicules électriques sont faites auprès du public (18 juin 2012, 27 juin 2013, 9 avril 2014) dans le cadre de la semaine Européenne de l'énergie durable et les journées de l'environnement.

La Ville participe au projet CROME qui permet d'alimenter une base de données et de constituer un réseau commun de bornes en Lorraine, Alsace et Outre Rhin.

Six bornes de recharge ont été créées en décembre 2013 dans des parkings de la ville pour un montant d'investissement de 130 000 € TTC. L'accès à la borne est gratuite, l'utilisateur s'acquittant toutefois de son droit de stationnement, mais avec une réduction de 50 % du tarif. Les usagers accèdent à la borne de recharge avec une carte « sans contact » d'un coût de 40 € (20 € si adhérent à CROME). Les recharges se font à vitesse lente (6h à 8h) ou accélérée (1h30 à 2h) selon les caractéristiques du véhicule et de la borne. Les emplacements sont accessibles pour les personnes à mobilité réduite.

Des actions spécifiques ont été menées pour les véhicules « propres » (électriques, GPL, GNV) notamment la création d'une carte ville stationnement « véhicules propres » combinant gratuité de 30 minutes de stationnement par jour à la réduction du coût de stationnement de 50 % au-delà de 30 minutes. Depuis le début de la mise en place (avril 2014), 2 cartes ont été délivrées.

Concernant les personnes à mobilité réduite (PMR) il a été proposé une augmentation du temps de gratuité journalier de 30 minutes à 1h30 avec conservation de la réduction du coût de stationnement de 50 % au-delà de 1h30. 467 colmariens sont bénéficiaires de cette carte. L'évolution à venir est la gratuité totale dans le cadre de la « carte de stationnement européenne ».

Depuis le 10 février 2015, la Ville de Colmar est membre du «Club des Voitures Ecologique». Cette labellisation fixe un certain nombre d'engagements, comme par exemple de mettre en place une tarification incitative pour le stationnement des véhicules propres, d'introduire une dimension environnementale dans les appels d'offres du parc de véhicules municipaux, de former les agents à l'éco conduite, de développer les infrastructures de recharge, d'intégrer dans le PLU l'obligation de mise en place de système d'auto partage de véhicules électriques dans les copropriétés de plus de 20 logements...

4) Lutte contre les fuites du réseau d'eau

L'objectif est de limiter les pertes liées aux fuites d'eau en atteignant un rendement supérieur à 85 %. Pour lutter contre les fuites en domaine privatif et public, plusieurs actions ont été menées :

- mise en place de 8 compteurs de sectorisation (débitmètres)
- mise en place de 120 détecteurs fixes et 30 mobiles
- relevé mensuel de 147 compteurs
- Prises d'eau portatives avec comptage pour des besoins occasionnels : location mensuelle de près de 49 prises d'eau portatives en moyenne pour l'année 2014 (584 locations pour l'année 2014)
- Campagne de recherche de fuites : 143 tournées de recherche de fuites réparties sur l'ensemble de la CAC.

C'est ainsi que l'indicateur annuel de rendement en 2014 s'élève à 86,2 % à Colmar et à 85,7 % sur les communes de la Communauté d'Agglomération de Colmar distribuées par la Colmarienne des Eaux). Le rendement moyen en France s'élève à 75 % selon le Ministère de l'Écologie.

5) Tri sélectif des déchets

A Colmar, 169 sites de collectes des déchets ont été implantés : 77 sites enterrés sur le domaine public, 42 sites de conteneurs enterrés au pied d'immeubles et 50 sites de surface.

L'opération Ecol'o'tri a été menée avec les écoles afin que chaque école se voie gratifiée d'une aide financière proportionnelle à leur performance de collecte de déchets recyclables. Environ 2 700 élèves bénéficient chaque année d'intervention de sensibilisation au tri des déchets, l'année scolaire est couronnée par un spectacle à leur intention. Les budgets 2013 et 2014 consacrés à ces actions tournent autour de 99 000 € (48 000 € de subventions aux établissements, 41 000€ pour les sensibilisations en classe et 10 000 € pour les goûters et spectacle).

La collecte des bio-déchets est réalisée dans 28 établissements scolaires et maisons de retraite. Les tonnages ainsi collectés représentent 200 t/an.

Depuis 2011, la collecte expérimentale des bio-déchets a été mise en place dans le quartier du Ladhof et à Horbourg-Wihr. Le constat dans les zones collectées en biodéchets est une baisse de 30% des ordures ménagères résiduelles incinérables et une part de biodéchets de 23 %. L'extension de ce dispositif sur l'ensemble du territoire de la Ville et de la Communauté d'Agglomération est prévue jusqu'en 2016. Actuellement, sur la Ville, tous les

quartiers à l'Est de la voie de chemin de fer sont équipés (sauf centre-ville): 26 600 habitants pour environ 600 tonnes collectées.

Les biodéchets sont valorisés en méthanisation. Le reste de la Ville de Colmar sera couvert selon le planning suivant : de mars à juin 2015 quartiers à l'ouest de la voie de chemin de fer, en 2016 le centre-ville.

En 2015 sera mis en place un badge pour l'accès aux 3 déchetteries suivantes :

- Horbourg : déchetterie neuve.
- Ladhof : réouverture en juin 2015 après travaux de modernisation de 2 M€.
- Europe Wintzenheim : projet en cours (2016).

Il a été mis en place une « ressourcerie », en partenariat avec Espoir, créant 3 emplois d'insertion (ex : dépôt de meubles). Une démarche similaire avec l'association Vélo Docteur devrait voir le jour.

Enfin, dans l'objectif de diminuer le volume des déchets domestiques, il est proposé de mettre à la disposition 2 poules, par foyer volontaire. Il est à noter qu'une poule permet une réduction de déchets d'environ 150 kg/an.

Il y a eu 216 demandes enregistrées sur l'ensemble de l'agglomération de Colmar, avec 40 % des choix se portant sur la race « poule d'Alsace ». 50 % des demandes émanent des habitants de Colmar et le reste des autres communes de l'agglomération.

Une 1^{ère} vague de distribution des volatiles a eu lieu le 30 mai 2015 et une 2^{nde} est prévue en septembre. Un guide destiné à aider la famille d'accueil dans la conduite de l'élevage a été distribué à cette occasion, ainsi qu'un certificat d'adoption. Le coût pour l'agglomération de Colmar est de 8 € pour la poule rousse et de 15 € pour la poule d'Alsace.

6) Installation de bancs dans les rues de la Ville

Il est prévu d'installer des bancs à travers la Ville afin de permettre des temps de repos lors des promenades, notamment pour les personnes âgées et les familles. Un plan d'implantation a été réalisé en vue d'ajouter environ 100 bancs sur toute la ville, dont les 24 premiers ont été installés fin 2014.